



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du quatre juin deux mille vingt cinq, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

Présents : MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, DELANNE, NADAUD-MONTAGNAC, AUDOUSSET, MOUTAUD, VITTE, AUCLAIR-DECOURSIER, VIARD, CASTILLE, DONY, MARTIN, KERKENS, RIGAUD, MATHIEU, GUERET, LEPINE, JOFFRE, LAVAUD, JAMMOT, VIRAVAUD, ALLARD, LEROY.

formant la majorité des membres en exercice.

Excusée : Mme BIENVENU

Procurations :

Monsieur Julien OMONT a donné pouvoir à Monsieur Julien DELANNE

Monsieur Julien BORIE a donné pouvoir à Monsieur Etienne LEJEUNE

Monsieur Victorien VINCENT a donné pouvoir à Madame Marie AUCLAIR-DECOURSIER

Monsieur Romain VALADOUR a donné pouvoir à Madame Mégane LEPINE

Madame Karine NADAUD-MONTAGNAC est désignée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 28
Nombre de membres présents et représentés	: 24 + 4	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 28	Abstention	: 0

Objet : Demande de subventions et plan de financement sur le bâtiment Traces de Pas : « mise en sécurité incendie »

Il est nécessaire d'installer un système de Sécurité Incendie (SSI) pour le bâtiment Traces de Pas. La délibération 2024-109 prise le 13 novembre 2024 faisait état des travaux concernant le SSI et du système de chauffage. Au vu des possibilités d'investissement de la collectivité, le SSI a été voté au budget 2025.

Le plan prévisionnel de financement est modifié ; une subvention de 30 % peut être sollicitée auprès du département et une subvention DETR auprès des services de l'Etat ; le tableau se présente comme ceci :

.../...

BESOINS HT		RESSOURCES		
	€		taux	€
Mission de Maîtrise d'œuvre	17 625,00	Etat, DETR PVD	50%	46 512,50
Travaux SSI	70 000,00	Département Boost Commune	30%	27 907,50
DAT + DTA	3 000,00			
Mission du Bureau de contrôle	1 200,00			
Mission du SPS	1 200,00	total subventions	80%	74 420,00
		autofinancement	20%	18 605,00
TOTAL	93 025,00	TOTAL		93 025,00

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le plan de financement et d'autoriser le maire à faire les demandes de subventions possibles pour les travaux cités du bâtiment Traces de Pas.

Sens du vote : Adoption Rejet

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et les membres présents ont signé.
Pour copie conforme.
Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, onze juin deux mille vingt cinq

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20250610-2025-48-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2025
Publication : 12/06/2025



Le Maire,

Etienne LEJEUNE

Publié le 16 juin 2025

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.